

Compte-rendu du Conseil d'Administration N°2 du 4 décembre 2017

Présents : cf liste d'émargement

20 votants

Séance ouverte à 18h05.

Point 1 : Lecture et approbation de l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du procès-verbal du CA du 9 novembre 2017. Approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Budget 2018 et points financiers 2017

- ✓ Avant d'étudier la proposition de budget 2018, une DBM (décision budgétaire modificative) est soumise au CA : demande d'autorisation d'un prélèvement de 5000 euros sur le fonds de roulement pour payer les dernières factures de l'année 2017. Approuvé à l'unanimité.
- ✓ Demande d'acceptation d'un don : pour la sortie de la classe 3^e SEGPA et deux élèves de la classe ULIS, à Paris, Plaine Saint-Denis (visite d'un plateau TV et assister à une émission), le FSE propose un don de 204 euros. Approuvé à l'unanimité.
- ✓ Voyages et sorties scolaires 2018 : présentation des budgets prévisionnels de 4 sorties :
 1. Séjour dans le Morvan, 29 ou 30 mai, organisé par Mme Cortot. 49 élèves concernés en 3^e, 4 accompagnateurs. 2816 euros, la part des familles 46,50 euros. Part du FSE 6,50 euros par élèves. Approuvé à l'unanimité.
 2. Visite de Vulcania en mai 2018 pour tous les 6^e organisée par M. Barbier. 97 élèves concernés, 7 accompagnateurs. 3695,52 euros. Part des familles, 25,50 euros. Approuvé à l'unanimité. Le FSE ne donnera finalement que 5 euros, norme pour le voyage d'une journée, et la part du collège s'en trouve augmentée de 5 euros par élèves. Approuvé à l'unanimité
 3. Séjour canal du Nivernais, organisé par M. Foucault, du 28 mai au 1^{er} juin. 48 élèves de 5^e. coût total : 9 849.00 €. La part des familles s'élève à 175 euros. Approuvé, une abstention.
 4. Sortie Paris-Fontainebleau, deux jours, organisée par M. GOURY. 48 élèves de 4^e. Part des familles 64 euros. Approuvé, une abstention.

Seuls les voyages dont la part des familles n'a pas été votée précédemment sont évoqués ce jour.

- ✓ **Demande d'autorisation de signature par le chef d'établissement d'une convention** avec le lycée Jean Rostand de NEVERS pour la gestion financière des vacances : école ouvert, ouvrir l'école aux parents, apprentissage et autres dispositifs divers. Approuvé à l'unanimité

- ✓ **Adhésion à TIPI** : demande d'autorisation d'adhésion à la convention TIPI (titres payables par internet) afin de permettre le paiement en ligne des différentes factures notamment les frais de demi-pension. Adopté à l'unanimité

- ✓ **Budget 2018** : le budget est présenté par Mme Jaillet, gestionnaire.

La collectivité départementale prenant à sa charge de prix du chauffage délivré par le nouveau réseau de chaleur, la dotation globale de fonctionnement a été revue à la baisse, passant de 105 000 euros à 75 230 euros. La direction du collège a fait savoir que le coût du chauffage a été surévalué et a fait une demande de révision auprès du conseil départemental. En raison d'un fond de roulement assez important, 15% du budget, le collège s'est également vu signifier une baisse de la dotation de 1500 euros. Une gestion prudente est ici sanctionnée.

Mme Jaillet informe le CA de la part Etat correspondant à la masse salariale (enseignants - personnels de vie scolaire et personnels de direction et administratifs) : 2 857 132 euros.

Le service "activités pédagogiques" est présenté. Les crédits d'Etat « manuels scolaires » n'ont pas été dépensés. Ils sont réservés à l'achat de manuels scolaires ou de solutions numériques. Les professeurs jugeant les manuels scolaires rapidement obsolètes et les élèves de 6^e n'ayant plus de livres, cet argent n'a été pas dépensé. Une réflexion est en cours pour son utilisation en 2018.

Le collège bénéficie de 775 euros au titre de la mesure « Parcours d'excellence » : ainsi 13 élèves de 3^e vont visiter le salon de l'enseignement supérieur;

Sur le service VE (vie de l'élève), une subvention pour la mise en place du dispositif "devoirs faits" de 510 € est inscrite.

Concernant le service ALO (administration et logistique), une remarque est faite quant au budget photocopie. La location trimestrielle pour deux photocopieurs est de 759 euros ; chacune copie est ensuite facturée, les photocopies couleur ayant un coût très élevé. Madame la principale demande aux enseignants de faire attention à leur consommation.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Point 5 : Questions diverses

Les parents présents à la **conférence Génération numérique**, consacrée aux dangers et bon usage des réseaux sociaux sont remerciés. Madame la principale fait savoir sa déception d'avoir vu si peu de parents (seulement trois). Il faut peut-être trouver un moyen d'informer les parents plus en amont, dès la rentrée, si la date peut être fixée définitivement, fait remarquer Madame Massounie.

Sécurité du parking bus : tous les jours, des véhicules particuliers mettent en danger les enfants dans cet espace sécurisé. Madame Massounie fait savoir qu'elle a prévenu à plusieurs reprises la police municipale. Pour l'instant, la situation est toujours la même. M. le maire de Cosne fait savoir que les panneaux peu visibles seront déplacés et qu'il y aura verbalisation. Une information aux parents sur

l'interdiction de circuler sur le parking des cars est souhaitable avant de verbaliser. Se pose le problème des véhicules de professeurs qui ne peuvent accéder à leur parking qu'en traversant celui des cars. Monsieur le maire propose une voie réservée aux personnels de l'établissement avec fléchage et un panneau "rouler au pas". Un parent d'élève suggère qu'elle soit le plus près possible de l'avenue du 85^e pour ne pas passer près du portail. Madame la principale souhaite que tous ceux qui accèdent au parking du collège aient un badge avec photo.

Sécurité de l'établissement. La grille sur l'avenue du 85^e, que franchissent pourtant certains élèves, ne sera pas relevée. Au dernier CA avait été envisagée la pose d'un portail électrique pour le parking des professeurs, et celle d'un visiophone sur le portail des élèves qui est fermé. Ces travaux ne seront pas réalisés, jugés inefficaces par le conseil départemental. Madame Massounie fait remarquer qu'on peut aujourd'hui entrer dans l'établissement sans être vu et circuler jusque dans les couloirs, en empruntant la porte réservée au personnel, à l'extrémité du parking, porte qui reste ouverte en permanence. Si le portail doit rester ouvert, il faudrait au minimum fermer cette porte. L'achat de clés sera très couteux. Madame Massounie suggère une serrure à code. Mme Jaillet déclare que c'est un investissement très lourd. Un professeur fait remarquer que cette porte a été longtemps fermée. Il n'est pas possible d'établir une séparation entre le parking des personnels et le passage des élèves pour ne pas bloquer l'accès aux véhicules de secours.

Emploi du temps des 6^e. Monsieur le principal adjoint fait savoir qu'il y a deux exceptions au dépassement des cours après 11h30 : le positionnement d'un cours d'EPS dans la matinée, cours de 2 heures obligatoirement, et le positionnement d'un cours d'allemand dans la matinée également. Il y a peu d'heures de permanence commune, la mesure Devoirs faits a été fixée en fin de journée, de 16h30 à 17h30. Les emplois du temps ne changeront pas pour cette année.

Usage du portable dans l'établissement. Madame Goldenberg souhaiterait que la question de l'usage du portable soit rediscutée pour envisager une interdiction de son usage au sein de l'établissement. Madame la principale indique que ce point doit être évoqué au sein du conseil pédagogique et du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC). Il a été dit que l'usage du portable ne posait pas de problème au sein de l'établissement mais en dehors. Madame Goldenberg souhaite ajouter qu'il s'agit également d'un problème de santé mais aussi de harcèlement, les photos et vidéos des élèves étant souvent prises dans l'établissement.

Précision est donnée quant aux dates des réunions parents-professeurs pour les 5^e et 4^e : 9 et 11 janvier. Quant au SSR : une date de passage sera arrêtée en février ou mars.

La séance est levée à 20h30.

CA n°3 le jeudi 25 janvier 2018

Le secrétaire de Séance
Mme GOLDENBERG

Présidente du conseil d'administration
Mme AMARA

